

CALENDRIER TAXE D'APPRENTISSAGE

LES ÉCHÉANCES

COURANT JANVIER

- > Recensement des informations de l'entreprise
 - Effectif annuel moyen en ETP au 31/12
 - Masse salariale annuelle brute base sécurité sociale au 31/12
 - Vérification des informations concernant les alternants et les stagiaires (ruptures, ...)

AVANT LE 1^{ER} MARS

- > Les entreprises redevables règlent leur taxe d'apprentissage (plus éventuellement la Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage ou CSA).

AVANT LE 6 AVRIL

- > Les écoles saisissent leurs demandes de fonds disponibles dans l'outil dématérialisé d'**AGEFOS PME**.

AVANT LE 30 AVRIL

- > **AGEFOS PME** reverse au Trésor Public la Fraction Régionale pour l'Apprentissage.

AVANT LE 15 MAI

- > **AGEFOS PME** informe les Conseils Régionaux des montants affectés par les entreprises aux CFA au titre du quota et de la CSA.
- > **AGEFOS PME** informe pour le compte des entreprises, les CFA (Centre de Formation d'Apprentis) bénéficiaires des versements affectés par celle-ci.
- > **AGEFOS PME** transmet aux Conseils Régionaux ses propositions de répartition des fonds libres du quota.

COURANT JUIN

- > **AGEFOS PME** informe tous les établissements bénéficiaires de versements au titre des affectations des entreprises.
- > **AGEFOS PME** envoie aux entreprises les reçus ou justificatifs de versement de la taxe.

AVANT LE 1^{ER} JUILLET

- > Les Conseils Régionaux notifient à **AGEFOS PME** leurs recommandations de répartition des fonds libres du quota.

AVANT LE 15 JUILLET

- > **AGEFOS PME** reverse la taxe d'apprentissage et la CSA aux établissements bénéficiaires (CFA et autres établissements).

AVANT LE 1^{ER} AOÛT

- > **AGEFOS PME** informe les Conseils Régionaux des versements effectués au titre du hors quota (ou barème).